

Date de dépôt: 31 octobre 2001

Messagerie

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'étude de 2 927 000 F en vue de la démolition-reconstruction du cycle d'orientation de Cayla

Rapporteur: M. Dominique Hausser

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux, sous la présidence de M. Claude Blanc, a examiné ce projet de loi lors de sa séance du 23 octobre 2001.

M. François Reinhard, directeur des bâtiments, M. Michel Andrie, chef de la division des études et constructions, M^{me} Anne-Marie Loeillet, cheffe du service des constructions scolaires, M. Claude Goldschmidt, directeur, service de la scolarité et M^{me} Delarue, bureau d'architecture ASS assistaient aux travaux de la commission.

Le CO de Cayla est un des derniers cycles installé dans des pavillons provisoires qui datent de quelque 40 ans et qui présentent un état de vétusté avancé. Cette reconstruction a été longtemps différée pour des questions budgétaires et de priorité. Aujourd'hui, il y a une nécessité démographique et de sécurité qui en fait un objet prioritaire.

On peut assimiler cette construction au CO de Montbrillant, avec des salles supplémentaires par rapport à ce dernier pour l'informatique, les sciences, la gymnastique et des bureaux. Il y aura une véritable aula. La capacité sera augmentée par rapport à la situation actuelle de 600 à 750 places.

Une étude de faisabilité a été conduite, avec la collaboration du bureau ASS, qui devait permettre de définir les principes d'urbanisation et d'implantation, de même que les étapes de réalisation puisque ce cycle doit continuer à fonctionner durant sa reconstruction. Une procédure sélective à deux tours, selon les règles AIMP, a été lancée auprès de pools de mandataires. 24 candidatures ou pools ont répondu ; la phase de présélection est presque terminée où entre 10 et 14 bureaux de mandataires seront retenus pour le second tour.

Le chantier devrait s'ouvrir en automne 2003 pour que la première partie soit achevée au début 2005. Le crédit de construction devrait être de 55 M⁰ environ, non compris l'équipement mobile et autres frais annexes.

L'étude de faisabilité, présentée par M^{me} Delarue, avait plusieurs objectifs à remplir : tester le terrain, voir si le programme pouvait s'inscrire dans le périmètre retenu, étudier l'environnement afin de préciser les directives aux concurrents qui vont traiter le projet.

L'analyse a été faite sur l'ensemble du quartier. Il faut 20'000 m² pour réaliser un cycle et que le régime des zones corresponde à cette construction. Le tour des terrains du périmètre a été fait ; toutes les grandes parcelles sont déjà occupées par des collèges. En étant un peu compact, on peut créer un parc ; ce terrain permet toute une série de solutions qui sont encore à élaborer.

La parcelle est en 3^e zone de développement ; il n'y a pas besoin de procéder à un déclassement. La parcelle est occupée par les pavillons provisoires. Il y a aussi un petit chalet en bois qui doit être conservé, mais qui pourrait être déplacé si nécessaire. Une ligne de chemin de fer souterraine traverse la parcelle, ce qui présente une contrainte. Pour la construction, il y a la possibilité de démolir quelques bâtiments.

On s'est intéressé au site en tant que tel ; toute l'étude a été conduite avec un groupe de travail comprenant des représentants du DIP et du DAEL ; des présentations ont été faites à la Ville de Genève, à des enseignants et des représentants des associations de quartiers. Etant donné le futur développement du quartier des Huguenots, il est nécessaire d'envisager une ouverture vers ce futur quartier. La Ville envisageait de reprendre le chemin d'accès qui mène à l'école primaire et de prévoir un aménagement plus agréable.

Du point de vue du programme, on s'aperçoit qu'avec des bâtiments de 3 étages, le terrain permettrait d'accueillir, en plus des bâtiments, des surfaces de gym et de dégager un espace vert important.

Ces éléments sont transmis au groupe d'étude qui présentera des esquisses. Par contre, le terrain a été testé en vue de cette reconstruction ; trois types de variantes ont été examinées :

- a) des bâtiments de 3 étages, 3 salles de gym et une aula. Toute une partie serait dégagée pour les installations de sport et un espace vert serait mis à disposition du quartier. La Ville avait souhaité un espace entre ses installations et le cycle ;
- b) une approche pavillonnaire, avec des passerelles. La même proposition est conservée pour la Ville. Il y aurait trois salles de gym sur un même niveau ;
- c) 2 bâtiments plus un bâtiment avec salles de gym, ateliers et une aula.

Toutes les variantes prévoient un premier bâtiment à l'écart, puis la 2^e partie et en dernier le 3^e bâtiment.

Pour éviter les oppositions, il est indispensable qu'une vraie discussion se poursuive avec les habitants du quartier, car ce projet anime les habitants.

Le DAEL rappelle qu'une rencontre a eu lieu avec les représentants du Forum Saint-Jean, en date du 27 août 2001, en présence de M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat en charge du DAEL et des collaborateurs en charge du projet. Lors de cette réunion, au cours de laquelle l'étude de faisabilité du CO Cayla leur a été présentée, les représentants du Forum Saint-Jean ont pu exprimer leur préoccupation liée à l'aménagement de leur quartier et leur souhait d'être consultés pour la construction de cet important complexe scolaire.

Afin que les groupes associatifs du quartier soient associés au choix du futur projet, le Forum Saint-Jean sera représenté dans le collège d'experts chargé, dans le cadre de la procédure sélective à deux tours, de désigner un pool de mandataires.

Vote

Sur la base de l'exposé des motifs et des explications complémentaires fournies en commission, c'est à l'unanimité que l'entrée en matière est acceptée. Au vote final ce projet de loi est accepté à l'unanimité (1 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 1 Ve, 2 AdG).

La Commission des travaux vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à suivre ses conclusions et à approuver ce projet de loi.

Projet de loi (8630)

ouvrant un crédit d'étude de 2 927 000F en vue de la démolition- reconstruction du cycle d'orientation de Cayla

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

¹ Un crédit d'étude de 2 927 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la démolition-reconstruction du cycle d'orientation de Cayla.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

Frais d'étude	2 720 000 F
TVA (7,6 %)	207 000 F
Renchérissement	<u>0 F</u>
Total	2 927 000 F

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2002, sous la rubrique 33.03.00.508.16.

Art. 3 Financement et couverture des charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissements « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.